



Soi, Nature et Énergie

Psychopraticienne
certifiée en étho-psycho-comportementalisme
et certifiée maître praticienne en hypnose Ericksonienne

1 lieu-dit Ménardières
72300 la Chapelle d'Aligné
Tel : 06 16 79 67 51
siret : 83395077700015c

Contrat de Prestation de Services en psycho-pratique

Entre :

Psychopraticienne : Gwenaëlle Peyrot

Et

Nom / Prénom : _____ Adresse : _____

Téléphone : _____



Cadre des échanges de psycho-pratique

1. Toute séance non annulée 48h à l'avance est due. En cas d'annulation dans les 48h précédant la séance sans motif impérieux, une compensation financière obligatoire de 55 € sera appliquée. (justificatif obligatoire)
2. En cas de séance en visioconférence, la connexion fonctionne parfaitement du côté du praticien. En cas de défaillance technique due à des conditions météorologiques exceptionnelles, la séance pourra être décalée. Cependant, si des problèmes de connexion surviennent du côté du consultant, la séance reste due au montant compensatoire de 55 €.
3. Les séances débuteront à l'heure convenue. En cas de retard du consultant, la séance ne sera pas prolongée au-delà de l'heure prévue afin de ne pas impacter les séances suivantes.
4. À la fin de l'accompagnement, une séance de clôture sera convenue ensemble et inscrite au calendrier, habituellement trois mois plus tard, pour évaluer la progression et la solidité des acquis.
5. Un rendez-vous sera fixé à chaque fin de séance, initialement une fois par mois, mais pouvant être adapté en fonction des besoins du consultant.
6. Les séances durent une à deux heures selon le choix du consultant et sont facturées 55 € de l'heure. Le choix de la durée est fixé à l'avance et reste modifiable jusqu'à 48h avant l'entretien.
7. En cas d'empêchement (maladie, transport), les séances en visioconférence restent disponibles.
8. En arrivant, en cas de présence d'une autre voiture, veuillez patienter. Si vous arrivez en avance, merci d'attendre l'heure prévue dans votre véhicule.
9. Un temps de pause de quinze minutes est nécessaire entre chaque séance pour les besoins du professionnel. Veuillez respecter ce délai.
10. La confidentialité des échanges est absolue, sauf dans les cas où la loi exige une divulgation d'informations spécifiques.
11. Le contenu des entretiens est soumis à la confidentialité réciproque.
12. Les dossiers sont conservés comme la loi le stipule durant cinq ans.
13. Le consultant prend connaissance que le professionnel n'est pas affilié ADELI, et qu'il n'y a pas de remboursement par la sécurité sociale. Certaines mutuelles peuvent proposer une prise en charge partielle.

Limites de l'accompagnement

Je ne propose pas de thérapie de couple.

Je n'interviens pas dans les pathologies psychiatriques lourdes, qui relèvent du champ médical.

Je ne prends aucun parti dans des différends familiaux, conjugaux, professionnels ou judiciaires.

L'accompagnement proposé ne se substitue en aucun cas à un suivi médical, psychiatrique ou par un psychologue clinicien lorsque celui-ci est nécessaire. Le consultant reste responsable de son parcours de soin et de son état de santé.

En art-thérapie : étant en cours de formation, certains exercices exploratoires peuvent être proposés à titre expérimental, sans constituer une prise en charge certifiée.

Code déontologique de la psychopraticienne

Respect et dignité de la personne accompagnée.

Confidentialité absolue des échanges (sauf obligation légale).

Limitation de mon intervention à mon champ de compétence.

Orientation vers un autre professionnel si nécessaire.

Formation continue en moyenne une fois par an.

Transparence sur mes qualifications et mes méthodes.

Fait à (lieu), le (date) : _____

Signature du consultant : _____

Signature de la psychopraticienne : _____



Je reconnais avoir pris connaissance des modalités de l'accompagnement et du code de déontologie ci-dessus, et les accepte sans réserve.